

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 06.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Médical Bactopin Plus PAE**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées :
Détergent désinfectant sols et surfaces
Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.
- **Emploi de la substance / de la préparation** : mélange prêt à l'emploi.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**
P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 : Tenir hors de portée des enfants
P501 Éliminer le contenu/récipient via un collecteur ou un organisme agréé.
- **Indications complémentaires:**
EUH208 Contient Menthanol (CAS 21129-27-1 / 498-81-7). Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:**
Biocide.
Préparation détergente désinfectante prête à l'emploi pour tous les types de surfaces et mobiliers des collectivités, milieux médicalisés, milieux sportifs, cafés, hôtels et restaurants.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Médical Bactopin Plus PAE

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43	Ethanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225	5-10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	4,5-5,5%
CAS: 7173-51-5 Reg.nr.: 01-2119945987-15	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411	0,1-0,2%
CAS: 79-14-1 EINECS: 201-180-5	acide glycolique ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302, EUH071	0,01-0,05%
CAS: 2372-82-9 Reg.nr.: 01-2119980592-29	Dodecyldipropylene triamine ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	0,01-0,05%
CAS: 21129-27-1 Numéro CE: 939-396-3 Reg.nr.: 01-2119983276-26	Menthanol (CAS 21129-27-1 / 498-81-7) ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	0,20-0,25%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**· Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.

· Après ingestion:

Si la personne est consciente, rincer la bouche.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Ne pas faire vomir.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:** Equipement de protection individuel.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Médical Bactopin Plus PAE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas jeter directement dans l'environnement.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - **Température maximale de stockage:** < 35°C
 - **Température minimale de stockage:** > 5°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• 8.1 Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 64-17-5 Ethanol dénaturé

France	VLEP indicative (8h) 1000ppm / 1900 mg/m ³
France	VLCT (15 minutes maxi) 5000 ppm/9500mg/m ³

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VLEP (indicative court terme 15 minutes)	400 ppm,980 mg/m ³
--	-------------------------------

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

• Contrôles techniques appropriés

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

• Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Médical Bactopin Plus PAE

(suite de la page 3)

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**
Produit non classé irritant/corrosif pour la peau, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement
- **Matériau des gants**
Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**
Produit non classé, cependant pour plus de sécurité, port des lunettes conseillé lors du transvasement
- **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique	Liquide.
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Pin
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non applicable.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C (eau)
· Inflammabilité	Non applicable.
· Point d'éclair:	35,5 °C
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	9 - 10
· Viscosité:	Sans objet.
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Sans objet.
· Pression de vapeur:	2,3 kPa (eau)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,976 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	Le produit n'entretient pas la combustion - test UN L.2 (cf. CLP Annexe I, point 2.6.4.5)
· Forme:	Liquide limpide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Médical Bactopin Plus PAE

(suite de la page 4)

- | | |
|---|-------|
| • Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| • Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| • Liquides comburants | néant |
| • Matières solides comburantes | néant |
| • Peroxydes organiques | néant |
| • Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| • Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
 Chlorure de didécylméthylammonium (CAS n° 7172-51-3) :
 Oral : LD50 : 238 mg/kg (rat) (OECD 401)
 N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (CAS n°2372-82-9)
 Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 261 mg/kg. Espèce: Rat. Méthode: OCDE ligne directrice 401
 Ethanol (CAS n° 64-17-5) :
 Toxicité aiguë
 Oral(e) : DL50 : 10470 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)
 Inhalation : CL50 : 51 mg/l (Rat; 4 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)
 Dermale : DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)
 Propane 2-ol (CAS n°67-63-0) :
 Toxicité aiguë :
 Oral(e) : L50 : 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)
 Inhalation : CL50 : > 25 mg/l (Rat; 6 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)
 Dermale : DL50 dermal : 13900 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)
- **Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:**
 Aucune évaluation toxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Médical Bactopin Plus PAE

(suite de la page 5)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** données non disponibles à ce jour
- **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Dodecyl dipropylenetriamine (CAS n°2372-82-9) :
Toxicité chronique (Daphnia) : NOEC : > 0,01 - 0,1 mg/l (OECD 211)
Toxicité aigue (Poisson) : CL 50 : > 0,1 - 0,1 mg/l (96h) (OECD 203)

Chlorure de didécylidiméthylammonium (No.-CAS: 7173-51-5) :
Toxicité pour les algues (CE50r):0,026 mg/l Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes).
Inhibition de la croissance. Durée d'exposition: 96 h. Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (CE50):0,062 mg/l. Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie). Immobilisation. Durée d'exposition: 48 h. Méthode: EPA-FIFRA
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (NOEC) :0,010 mg/l. Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie). Test de Reproduction. Durée d'exposition: 21 jr. Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** données non disponibles à ce jour
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Elimination du produit/de l'emballage**
Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.
La réutilisation de l'emballage est proscrite.
- **Code déchet:**
20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses
07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques
15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Médical Bactopin Plus PAE

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	non applicable
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non applicable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non applicable
· 14.4 Groupe d'emballage	non applicable
· 14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
· Polluant marin:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
 - 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Références législatives :
· **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006**
Contient parmi d'autres constituants:
-
- **moins de 5%:**
agents de surfaces cationiques
agents de surfaces non ioniques
parfum
désinfectant (chlorure de didécyl diméthyl ammonium, dodecyl dipropylenetriamine, acide glycolique, éthanol, propane-2-ol)
 - **Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:**
Tableau n°65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique
Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde
 - **Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) :**
Substance(s) active(s) : acide glycolique : CAS n° 79-14-1 : 0,23 g/l; éthanol : CAS n° 64-17-5 : 97,6 g/l; propane-2-ol : CAS n° 67-63-0 : 48,8 g/l; chlorure de didécyl diméthyl ammonium : CAS n° 7173-51-5 : 1,42 g/l; dodecyl dipropylene triamine : CAS n° 2372-82-9 : 0,51 g/l. TP2/TP4 (AL).
 - **Arrêté du 19 décembre 2013 concernant les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux**
Apte au contact alimentaire après rinçage à l'eau potable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

215023-P2

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.09.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 06.04.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Médical Bactopin Plus PAE

(suite de la page 7)

· Phrases R et/ou H pertinentes:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche technique: Marketing

· Date de la version précédente: 13.07.2021

· Numéro de la version précédente: 9

· Acronymes et abréviations:

- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878.

Version CLP 1.10

FR